

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 96/77 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AU CONSEIL DES SITES DE LA CORSE**

SEANCE DU 24 JUILLET 1996

L'An mil neuf cent quatre vingt seize, et le vingt quatre juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCININERI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Jean-François STEFANI, Alphonse TAMBURINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Pierre-Philippe CECCALDI
M. Pascal ARRIGHI à M. Jean JALPI
M. Eugène BERTUCCI à M. Paul COMBETTE
M. Edouard CUTTOLI à M. Jean CASTA
M. Jules-Laurent FERRANDI à M. Antoine-Louis LUISI
M. Jacques FIESCHI à M. François ALFONSI
M. Antoine GAMBINI à M. Pierre-Timothée PIERI
M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT à M. Jean-Charles COLONNA
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Simon-Jean RAFFALLI

REÇU LE

13. AOUT 1996

PREFECTURE DE CORSE

M. Jean-Baptiste LANTIERI à M. Jean-Paul de ROCCA SERRA
 M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI
 M. Emile MOCCHI à M. Vincent AVOGARI DE GENTILI
 M. Jules-Paul NATALI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI
 M. Paul SCARBONCHI à M. Joseph-Antoine CHIARELLI
 M. Jean-Guy TALAMONI à M. Norbert LAREDO
 M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

Henri ANTONA, Marie-Josée BELLAGAMBA, Jean BIANCUCCI,
 Alexandre GABRIELLI, Félix LUCIANI, Pierre POGGIOLI, Paul-
 Donat POLI, Paul QUASTANA, Joseph SISTI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 Janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91/428 du 13 Mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** le décret n° 93.556 du 26 mars 1993 relatif à la composition du Conseil des Sites de la Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,

REÇU LE

13. AOUT 1996

PREFECTURE DE CORSE

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

DESIGNE ainsi qu'il suit ses représentants pour siéger au Conseil des Sites de la Corse :

- . M. Jean-Paul de ROCCA SERRA
- . M. Joseph-Antoine CHIARELLI
- . M. Paul COMBETTE
- . M. Félix LUCIANI

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 24 juillet 1996

Le Président de l'Assemblée de Corse,

**Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées**



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

José COLOMBANI



RECUEIL

13. AOUT 1996

PREFECTURE DE CORSE